

**DELIBERATION°
du CONSEIL MUNICIPAL
sur le compte administratif
du service Assainissement de PLANIOLES 2022**

Date de la convocation : 27 Février, 2023

Séance du 06 Mars 2023 à 20 h

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre des membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 9
 Votes: Contre : 0 Pour : 9

046-214602211-20230306-20230303
 Reçu le 09/03/2023

M. Prefecture

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme CARSAC Lucette, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022

dressé par M. Guy LACOUT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00	3761.38
Op. de l'exercice	20545.61	24137.03
Totaux	20545.61	27898.41
Résultat de clôture	0.00	7352.80

Besoin ou excédent de financement :

Restes à réaliser :

Besoin ou excédent de financement :

Besoin ou excédent total de financement :

Investissement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
		13456.06
	13456.06	27637.56
	0.00	14181.50

	0.00	14181.50
	15250.00	
	15250.00	0.00
	1068.50	0.00

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

1068.50
6284.30

au compte 1068 (Investissement),
 au compte 002 (Fonctionnement).

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, résultat d'exploitation et au fonds

de roulement du bilan d'entrée et de sortie.

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. Guy LACOUT, Maire, s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Ont signé au registre des délibérations :

Excusés : *Yvonne M. Rey F.*

Pour expédition conforme, la Présidente.



[Handwritten signature]